



1028 Préverenges, le 5 avril 2012

**CONSEIL  
COMMUNAL  
DE  
PREVERENGES**

**DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL  
Séance du 4 avril 2012**

En vertu de la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques et selon l'article 107 (LEDP), les électeurs et électrices de la commune de Préverenges sont informés que le Conseil communal, lors de sa séance du 4 avril 2012, a décidé :

**Préavis 04/12 Demande d'adhésion à l'Association de Communes Police Région Morges « PRM »**

1. d'accepter la création de l'Association de communes « Police Région Morges »
2. d'accepter l'adhésion à l'Association de communes « Police Région Morges » au sens des articles 112 à 127 de la Loi sur les communes
3. d'approuver les statuts et annexes y relatifs
4. d'approuver les points financiers 4 à 10 du préavis municipal
5. de comptabiliser le montant de la participation communale de Fr. 923'659.- par le compte n° 610.3521.0, en remplacement du montant prévu au budget 2012 (Fr. 420'000.-), engendrant ainsi une différence de Fr. 503'659.- par rapport au budget 2012 précédemment adopté.

**Préavis 05/12 Demande d'un crédit pour la transformation de l'administration du Collège  
« Les Voiles du Léman »**

d'accorder à la Municipalité un crédit de construction de Fr. 560'000.- pour la transformation de l'administration scolaire du collège « Les Voiles du Léman », ainsi que son mode de financement.

Les électeurs peuvent consulter les textes de ces décisions au greffe municipal et y déposer, aux conditions des articles 107 ss LEDP, une demande de référendum dans les vingt jours, soit jusqu'au mercredi 25 avril 2012 inclusivement.

**En outre, le Conseil a enregistré le dépôt des préavis suivant :**

**Dépôt du rapport de gestion et des comptes de l'exercice 2011**

**Préavis 6/12** Demande d'un crédit pour l'aménagement de la plage en vue d'une meilleure cohabitation entre les usagers et les habitants – insertion d'un article 23 bis « Plage de Préverenges » dans le Règlement de police

**Commission :** Mmes A. Pictet Vallon et M. Sturzenegger, MM J. Balestra, J.-J. Brugger, F. Freiburghaus, J.-H. Jaquier et J. Troeltsch.

**Préavis 7/12** Réorganisation de la Protection civile dans le Canton de Vaud et en particulier dans le district de Morges

**Commission :** Mmes M. Haenni et A. Ruchat, MM J.-J. Degen, E. Mayor et C. Meystre.

**Prochaine séance :** le jeudi 28 juin 2012 à 20 h à l'Aula

La Présidente

Rebecca Mottier

La Secrétaire

Claude de Titta

